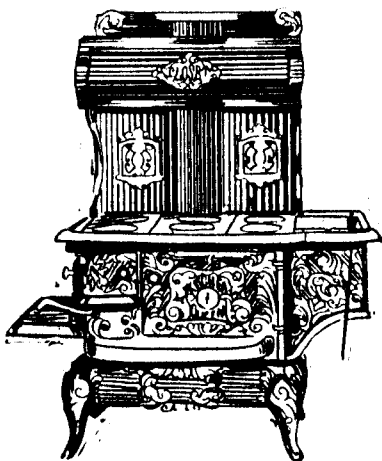


Rédaction : S'adresser au Directeur à l'Archevêché de Saint-Boniface.
 Administration : West Canada Publ. Co., 619, Ave McDermot, Winnipeg.
 Imprimé à l'Imprimerie "Le Manitoba", Saint-Boniface, Man.

Vous voulez un poele sur lequel vous pouvez compter

C'est pourquoi nous vous recommandons Le "KITCHEN QUEEN"



Assurément, la demande rapidement croissante de cette grande sorte de poêle est la meilleure garantie que nous puissions vous offrir pour l'absolue satisfaction qu'elle donne partout. Le "Kitchen Queen" est fabriqué par la plus grande fonderie de poêles au Canada—spécialement pour la maison Eaton—et en quantité énorme. Nous avons réussi à faire de cette fonderie la plus grande entreprise pécuniaire possible en fait de poêles.

Cette popularité croissante repose sur la construction unique du tuyau, la force des grilles, le large et commode four, le fait que seuls sont employés des matériaux de première qualité et la très

jolie, quoique non très dispendieuse ornementation. Le "Kitchen Queen" cuit parfaitement par une disposition faisant venir la chaleur du fourneau pour entourer le four deux fois avant qu'elle pénètre dans le tuyau—donnant ainsi ce que les cuisiniers appellent une chaleur circulaire, la base même de toute cuisson réussie. Il est aussi un grand facteur dans l'économie du combustible.

La boîte à feu est faite d'après le dernier modèle à double grille permettant de faire sans difficulté le changement du charbon au bois.

Ce poêle est construit de manière à durer toute une vie d'homme. C'est certainement un poêle que vous n'abandonnerez pas lorsque vous en aurez expérimenté la valeur.

Une forme No 9, à six endroits pour cuisson et possède 2 pieds x 11½ pouces d'ouverture, prenant une très considérable fournée de pâtisserie où de viande.

Prix EATON	\$24.50
Avec grand four	32.00
Avec grand four et réservoir	37.00
Thermomètre, extra	\$1.00
Récipient pour l'eau, extra	3.00

Troisième étage, au centre

THE T. EATON CO LIMITED

L'Academie Ste-Marie

Possède tout le confort moderne et est aménagée pour recevoir un grand nombre de pensionnaires et d'externes.

Les cours primaire, secondaire, universitaire, préparent les élèves aux diplômes de l'Etat et au degré de bachelier ès arts. Les cours complets de commerce, de musique, de peinture et d'école ménagère sont aussi en honneur dans ce magnifique pensionnat.

Sœur SUPERIEURE. CRESCENTWOOD, WINNIPEG

SANTE "DOC" ECONOMIE

Tabac sanitaire spécialement destiné aux classes sédentaires et soumis à une expertise chimique

9 livres par colis postal	\$1.05 la livre
20 " par express	1.00 "
100 " "95 "
1 livre échantillon	1.50 "

Frais d'expédition ou de transport au compte de l'acheteur. Tabac de choix le plus parfait.

S'adresser directement à

J. A. COTE,

SAINT-ALEXIS

:::

:::

:::

Comté de Montcalm

Nous allons chez

Allaire et Bleau

MARCHANDS DE

Ferronnerie, Poêles, Granit, Ferblanterie, Huiles, Peintures, Etc.

AVENUE TACHE, SAINT-BONIFACE, MAN.

Dr J.-R. TASSE

M.D., L.M. CC.

Spécialiste en chirurgie et ma-
ladies des femmes. Voies
urinaires

Consultation : 2 à 5 p.m.—7
à 8 p.m.

Bureau : Cham. 441-443 Edifice
Somerset, Ave Portage,
Tél. M. 6674 - WINNIPEG
Rés.: 109, rue Dumoulin
Tél. M. 6675 ST-BONIFACE

Dr F. LACHANCE

Chirurgie et Gynécologie

Bureau

Résidence

Tél. M 7204

Tél. M. 2613

Heures de bureau : 2 à 5. Heu-
res d'hôpital 8 à 12 a.m.

Bureau : Ch. 438 Edifice Somer-
set, Ave Portage, Winnipeg

Résidence : Coin des rues Aul-
neau et Hamel, St-Boniface

Dr L.-G. BENOIT

Bureau : 238 Edifice Curry
(En face du Bureau de Poste)

Résidence : 607 McDermot
WINNIPEG, MAN.

Heures de consultation : 1.30
à 5 p.m.—Le soir : Sur ren-
dez-vous

Télé.—Bureau : Main 6362 —
Rés.: Garry 4977

Dr JONCAS

Dentiste

De l'Université Northwestern de
Chicago, sollicite la clientèle
canadienne-française

612 Edifice Somerset

Tél. M. 2785 - WINNIPEG

Monsieur M. Duprey,
Président

J. M. Besette,
Gérant Général

ADANAC GRAIN Co. LTD.

Membre du Grain Exchange de Winnipeg, Fort William et Calgary

La Compagnie Adanac Grain est à l'heure actuelle
contrôlée par du capital canadien-français et la seule
compagnie ayant un fermier de langue française comme
membre du Grain Exchange à Winnipeg, à Fort
William et à Calgary.

Le service de la Compagnie est reconnu le meilleur
et les avis donnés à nos fermiers, grâce à nos relations
avec les grosses maisons d'exportation leur ont tou-
jours rapporté les plus hauts prix.

Nous faisons appel à vous, non comme canadiens-
français, mais pour l'excellent service que nous vous
donnons.

ADANAC GRAIN COMPANY

Téléphone Main 3981

408-418 GRAIN EXCHANGE

:::

WINNIPEG, MAN

Cultivateurs Canadiens - Français !

Le Comptoir Agricole Ltd. est une maison canadienne-française, à capital canadien-français.

Il vend à commission blé, avoine, orge, seigle et lin.

Il vérifie l'inspection et la pesée et vous accorde le plus haut prix au temps de la vente.

ECRIVEZ OU TELEPHONEZ,

Tél. Main 3351

Rés.: Main 3627



LE COMPTOIR AGRICOLE, LTD

300 GRAIN EXCHANGE

Boîte Postale 5

Tél. Main 3377

Imprimerie "Le Manitoba"

Factures
Entêtes de
Lettres
Enveloppes
Listes
d'Electeurs
Programmes
Affiches

42 Ave Provencher
ST-BONIFACE
MAN.

Impressions
de
Tous Genres
—
Travail Soigné
—
Prix Modérés

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Allez chez
CHEVRIER

LE MAGASIN BLEU

Maison canadienne-française fondée en 1872

Hardes-faites pour hommes et garçons. Merceries, etc.
Chapeaux et Casquettes
FOURRURES POUR DAMES ET MESSIEURS

Vis-à-vis de l'ancien Bureau de Poste

452, rue Main

Winnipeg

HÉBERT-BERTRAND COMPANY.

ASSURANCES

Feu, Vie, Accidents, Automobiles,
Garanties, Etc.

J. A. Hébert
Gérant

Tél. M. 4576

273½ Ave Portage
Winnipeg.

THE JOBIN MARRIN CO.,

LIMITÉE

ÉPICIERIS EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de qualité à prix raisonnable. Agents spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits Dufresne, de Jc liette. Attention spéciale donnée à toute correspondance française

MAGASIN ET BUREAUX

158 E.T. RUE MARKET
WINNIPEG.

D. Verville

C. E. Gaudet

E. R. Wayland

J. J. Carolan

LA CREMERIE DE
ST-BONIFACE

297, rue Horace

SAINT-BONIFACE, MAN.

*La seule crèmerie française
au Manitoba*

Succursales : Saint-Claude et
Notre-Dame de Lourdes

E. R. ayland
& Company

EXPEDIEZ-NOUS VOTRE
GRAIN

PROMPTES REMISES

Membres du Grain Exchange de
WINNIPEG

Membres du Grain Exchange de
FORT WILLIAM

La Liberté

\$2.00 PAR ANNEE

Administration
619 Avenue McDermot

Winnipeg
Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt pages et publiée le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—Encyclique de S. S. Benoît XV sur le rétablissement de la paix—Après cinquante ans—Prélats au diocèse de Régina—Le futur archevêque de Québec—Mort de Mgr A. Pascal, O. M. I.—Monument au Sacré Coeur—Ordination de M. l'abbé Albert Brunet—25ème anniversaire de prêtrise de M. l'abbé I. Macaire—Ding! Dang! Dong! R. I. P.

VOL. XIX

15 JUILLET 1920

No 7

ENCYCLIQUE DE S. S. BENOIT X

Benoît XV, Pape par la divine Providence, aux Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres Ordinaires en paix et communion avec le Saint-Siège sur le rétablissement de la paix chrétienne.

Vénérables Frères,

Salut et Bénédiction apostolique.

La paix, ce beau don de Dieu, "dont le nom, comme dit saint Augustin (1), est en ce monde, le plus doux à entendre; ce bien le plus désirable et le meilleur", la paix, appelée pendant plus de quatre ans, par les vœux ardents des gens de bien, par les prières des âmes pieuses et les larmes des mères, commence enfin à briller sur les peuples. Nous en sommes heureux plus que tous et Nous Nous en réjouissons vivement. Mais cette joie même de Notre cœur paternel, bien des amertumes la troublent; car, si à peu près partout, la paix est rétablie d'une certaine façon et les traités signés, il reste cependant les germes des anciennes inimitiés; et vous savez bien, vénérables Frères, qu'il n'y a pas de paix stable, ni de traités durables, bien qu'établis après de longues et laborieuses conférences et dûment signés, si le retour de la charité mutuelle n'apaise les haines et les inimitiés. Voilà, vénérables Frères, le sujet douloureux et plein de dangers dont Nous vou-

(1) "De civ. Dei," I. XIX, c. xi.

lons vous entretenir et qui Nous fait adresser avec sollicitude des recommandations à vos peuples.

Pour Nous, depuis que Nous avons été élevé, par une secrète volonté de Dieu, à la dignité de cette Chaire, jamais, durant la guerre, Nous n'avons cessé de faire tous nos efforts pour que les peuples reprissent, le plus vite possible, des relations fraternelles. Prières instantes, exhortations réitérées, propositions de moyens de paix, essais de toute sorte, pour ouvrir aux hommes, si Dieu le permettait, la voie à une paix juste, honnête et durable; efforts paternels pour apporter un soulagement aux grandes douleurs et tristesses qu'entraînait l'horrible guerre, Nous n'avons rien épargné. La charité de Jésus-Christ qui Nous poussait dès le début si difficile de Notre pontificat, soit à procurer le retour de la paix, soit à mitiger les horreurs de la guerre, cette même charité, aujourd'hui qu'une paix relative est enfin revenue, nous pousse à exhorter les enfants de l'Eglise et tous les hommes à rejeter, désormais de leurs cœurs les haines, et à y accueillir la concorde et un mutuel amour.

Il n'est certes pas besoin de beaucoup de raisons pour montrer que la société humaine subirait de grands dommages si, la paix signée, de sourdes inimitiés et rivalités persévéraient entre les nations. Nous laissons de côté les pertes de tous ces biens qui alimentent et accroissent la vie civile comme le commerce, l'industrie, les arts, les lettres, toutes choses qui ne vivent que grâce aux relations tranquilles de tous les peuples. Ce qui est le plus grave c'est que la vie chrétienne, qui consiste essentiellement dans la charité, serait gravement atteinte dans sa forme et son essence même, puisque la prédication même du christianisme s'appelle l'"Evangile de paix".

Vous le savez, en effet, et Nous vous l'avons fréquemment rappelé, rien n'a été enseignée si souvent et avec tant de soin par le Seigneur Jésus à ses disciples que ce précepte de la charité mutuelle, et cela, parce qu'il contient tous les autres; le Christ l'appelait le commandement nouveau, le sien, il voulait qu'il fût comme le signe des chrétiens, auquel on les distinguerait facilement; enfin, sur le point de mourir, il leur laissa comme testament en leur demandant de s'aimer les uns les autres et de s'efforcer ainsi d'imiter l'ineffable unité des personnes divines dans la Trinité: "Qu'ils soient tous un.. comme nous sommes un.. Que leur unité soit parfaite."

Les Apôtres, suivant les traces du divin Maître et se conformant à sa parole et à ses ordres, exhortaient assidûment les fidèles à remplir ce devoir: "Avant tout, conservez la charité mutuelle." "Mais avant tout, ayez la charité, qui est le lien de la perfection." "Très chers Frères, aimons-nous les uns les autres,

car la charité est de Dieu." Ils suivaient bien ces commandements du Christ et des Apôtres, nos frères des premiers temps. Appartenant à des nations différentes et rivales, ils oubliaient cependant volontairement leurs différends et vivaient dans la concorde, et vraiment, auprès des mortelles inimitiés dont la société humaine d'alors était consumée, une telle entente et union des coeurs contrastaient merveilleusement.

Ce qui a été dit jusqu'ici en faveur de la charité vaut encore pour enseigner l'oubli des injures que le Seigneur commande aussi précisément : "Mais moi, je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient ; soyez ainsi les fils de votre Père du ciel qui fait luire son soleil sur les bons et les méchants." Et saint Jean dit très sévèrement : "Celui qui hait son frère est un homicide. Or, vous savez que l'homicide n'a pas en lui la vie éternelle."

Enfin, le Seigneur Jésus-Christ, en nous apprenant à prier Dieu, nous fait déclarer que nous voulons qu'il nous soit pardonné si nous pardonnons aux autres : "Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés." Si l'obéissance à cette loi est quelquefois bien ardue et bien pénible, nous avons pour écarter la difficulté non seulement l'aide opportune de la grâce du Rédempteur divin mais aussi son exemple. Lorsqu'il était attaché à la croix, il excusait ainsi devant son Père ceux qui le torturaient d'une façon si injuste et si indigne : "Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font." Nous donc, devant plus que tous imiter la miséricorde et la bonté de Jésus-Christ, dont Nous tenons la place sans aucun mérite personnel, à son exemple, Nous pardonnons de tout coeur à tous Nos ennemis, à tous ceux qui sciemment ou par ignorance ont déchiré ou déchirèrent des traits de leurs injures Notre personne ou Notre oeuvre : tous, Nous les embrassons dans Notre affection et Notre bienveillance et Nous ne perdons aucune occasion de les combler de tous les bienfaits en Notre pouvoir. C'est ce que les chrétiens dignes de ce nom doivent faire à l'égard de ceux qui, durant la guerre, leur ont fait du tort.

Et la charité d'un chrétien ne doit pas se contenter de ne pas haïr ses ennemis et de les aimer comme des frères, elle exige aussi que nous les traitions avec bonté, marchant sur les traces de notre Rédempteur, qui "a passé en faisant le bien et en guérissant tous ceux que le démon opprimait", et a consommé le cours de sa vie mortelle, qui se mesure par les plus grands bienfaits pour les hommes, en répandant pour eux son sang. C'est pourquoi saint Jean déclare : "Nous avons connu l'amour de Dieu en ce qu'il a donné sa vie pour nous ; nous aussi nous devons donner

notre vie pour nos frères. Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme son cœur, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui? Mes petits enfants, n'aimons pas en paroles et de bouche, mais en actions et en vérité." Or, jamais il n'a paru plus nécessaire de "dilater sa charité" qu'en ces jours où les plus grandes angoisses nous étreignent et nous accablent; jamais peut-être pour le genre humain une bienfaisance universelle, née de l'amour des autres, pleine de dévouement et de zèle, ne fut nécessaire comme aujourd'hui. En effet, si Nous portons les yeux partout où la fureur de la guerre s'est déchaînée, d'immenses territoires se présentent, solitaires et dévastés, incultes et abandonnés; on voit des foules réduites à manquer de vivres, d'habillement et même d'abri, des veuves et des orphelins sans nombre privés de tout, une incroyable multitude de gens exténués, surtout de petits enfants et d'adolescents qui portent sur leurs corps affaiblis les marques de cette guerre atroce.

Quand on contemple toutes ces misères dont le genre humain est frappé, on songe naturellement à ce voyageur de l'Évangile qui, descendant de Jérusalem à Jéricho, tomba au milieu de brigands qui le dépouillèrent, le chargèrent de coups et le laissèrent demi-mort. Il y a une grande ressemblance entre les deux; et comme ce malheureux trouva un Samaritain pitoyable qui s'approcha de lui, banda ses plaies, les oignit d'huile et de vin, le conduisit à une hôtellerie et prit soin de lui, de même il faut que Jésus-Christ, dont le Samaritain était la figure, porte sa main sur les blessures de la société pour les guérir.

Cette oeuvre, cette fonction, l'Église la revendique pour elle-même en propre, elle qui garde l'esprit de Jésus-Christ, dont elle est l'héritière, l'Église, disons-Nous, dont toute l'existence est tissue de bienfaits variés: en effet, cette "mère des chrétiens, dans toute la force du terme, embrasse de telle manière l'amour du prochain et la charité, que c'est elle qui offre les remèdes les meilleurs pour les diverses maladies dont les âmes souffrent en raison de leurs péchés"; c'est pourquoi "elle traite et enseigne les enfants avec grande tendresse, les jeunes gens avec énergie, les vieillards avec douceur, en tenant compte non seulement de l'âge, mais aussi de la maturité d'esprit de chacun" (2). On ne saurait croire à quel point ces procédés de la bienfaisance chrétienne, en adoucissant les cœurs, facilitent le retour à la tranquillité publique.

C'est pourquoi, vénérables Frères, Nous vous en prions et Nous vous en conjurons par la miséricorde et la charité du Christ,

(2) S. Augustin, "De moribus Ecclesiae catholicae."

efforcez-vous, avec tout votre zèle et toute votre diligence, non seulement d'exciter tous ceux qui sont confiés à vos soins, à l'abandon de leurs haines et au pardon mutuel des injures, mais plus pratiquement encore, de les pousser à développer toutes les institutions de bienfaisance chrétienne qui aident les pauvres, consolent les affligés, soulagent les infirmes, et enfin apportent une aide opportune et appropriée à tous ceux qui ont beaucoup souffert de la guerre. Mais, ce que Nous désirons pardessus tout, exhortez les prêtres, qui sont les ministres de la paix chrétienne, à recommander avec la plus grande constance cet amour envers le prochain et même envers les ennemis qui est l'essentiel de la vie chrétienne et "se faisant tout à tous" (3), donnant l'exemple aux autres, à déclarer la guerre à la haine et à l'inimitié et à la mener avec ardeur, en tout lieu, faisant ainsi une chose très agréable au Cœur très aimant de Jésus, et à celui qui, malgré son indignité, tient sa place sur la terre. A ce propos, il faut avertir et même prier instamment les écrivains catholiques qui composent des livres ou collaborent à des journaux ou des revues, de se revêtir "comme des élus de Dieu saints et bien-aimés, de miséricorde et de bénignité". Qu'ils montrent dans leurs écrits cette charité en s'abstenant non seulement de fausses et de vaines accusations, mais aussi de toute violence outrageuse de langage, toutes choses contraires à la loi chrétienne et bonnes seulement à rouvrir des cicatrices mal fermées, le moindre contact ennemi irritant vive-ait un cœur dont la blessure est fraîche.

Ce que Nous disons ici aux particuliers du devoir de la charité, Nous voulons aussi le faire entendre aux peuples délivrés du fardeau d'une longue guerre : écartant autant que possible les causes de discordes, et sauvegardant tous les droits de la justice, qu'ils renouent entre eux des relations amicales. L'Évangile n'a pas, en effet, une loi de charité pour les individus et une autre pour les États et les peuples, qui sont, en fin de compte, formés et constitués de ces mêmes individus. La guerre finie, tout semble porter les peuples à la réconciliation générale, non seulement pour une raison de charité, mais par nécessité : les nations sont naturellement rapprochées par le besoin qu'elles ont les unes des autres et par le lien d'une bienveillance mutuelle, et aujourd'hui surtout, la civilisation plus raffinée et la facilité merveilleusement accrue des relations resserrent ces liens.

Cet oubli des offenses et cette réconciliation fraternelle des peuples, que la loi très sainte de Jésus-Christ commande et que les exigences même de la vie civile et du commerce humain appellent, ce Siège apostolique n'a pas cessé, pendant la guerre,

(3) I. Cor. ix, 22.

comme Nous l'avons rappelé plus haut, de les demander avec instance; il n'a jamais permis que les rivalités et les haines les fissent perdre de vue. A plus forte raison, maintenant que les traités de paix sont signés, les encourage-t-il et les recommande-t-il; par exemple, dans la Lettre envoyée, il y a peu de temps, à tout l'épiscopat d'Allemagne (4), et dans celle adressée au cardinal archevêque de Paris (5).

Cette concorde des nations civilisées est sauvegardée et favorisée par la coutume moderne des visites et des réunions où les gouvernants et les princes aiment à traiter les affaires les plus importantes; aussi, tout pesé, le nouvel état de choses et la force des circonstances actuelles, pour aider à cette concorde, Nous ne serions pas éloigné de relâcher un peu la sévérité des conditions que Nos prédécesseurs avaient justement établies, en raison du renversement de la puissance civile du Siège apostolique, à la visite officielle des chefs d'Etat catholiques à Rome. Mais Nous déclarons formellement que l'indulgence de Notre conduite, qui semble conseillée et même demandée par les circonstances particulièrement graves où se trouve aujourd'hui la société, ne devra jamais être interprétée comme une abdication tacite de ses droits sacrés par le Siège apostolique, comme s'il acquiesçait enfin aux conditions illégales qui lui sont faites actuellement. Mais bien plutôt, Nous profitons de l'occasion, et "les réclamations que Nos prédécesseurs firent à plusieurs reprises, non pas conduits par des motifs humains, mais pour remplir les saints devoirs de leur charge, c'est-à-dire pour défendre les droits et la dignité du Siège apostolique, ces réclamations, pour les mêmes causes, Nous les renouvelons ici", demandant de nouveau et plus instamment que la paix une fois établie entre les nations, "le Chef de l'Eglise cesse d'être dans une situation fautive qui nuit gravement et pour plusieurs motifs à la tranquillité même des peuples" (6).

Une fois ces choses obtenues, l'ordre de la justice et de la charité rétabli, et les peuples réconciliés, il est bien à souhaiter, vénérables Frères, que tous les Etats, écartant de part et d'autre tout soupçon se réunissent en une association, ou plutôt en une sorte de famille apte aussi bien à conserver la liberté de chacun qu'à protéger l'ordre de la société humaine. Ce qui, entre autres choses, appelle cette association des peuples, c'est la nécessité communément reconnue de faire tous les efforts pour supprimer ou diminuer les dépenses militaires dont les Etats ne peuvent plus porter le poids énorme, et conjurer ainsi ces guerres désastreuses

(4) Litt. apost. "Diuturni", 15 juill. 1919.

(5) Epist. "Amor ille", 7 oct. 1919.

(6) Lettre encycl. "Ad beatissimi," 1 nov. 1914.

ou du moins en éloigner le plus possible le danger : de cette façon, chaque peuple verrait assurée, avec son indépendance, l'intégrité de son territoire, enfermé, bien entendu, dans de justes limites.

L'Eglise ne refusera pas son concours zélé aux Etats, unis sous la loi chrétienne, pour toutes leurs entreprises inspirées par la justice et la charité. En même temps qu'elle est un modèle parfait de société universelle, elle possède, par son organisation même et par ses institutions, une merveilleuse force pour unir les hommes non seulement en vue de leur salut éternel, mais aussi pour l'acquisition du bien-être en ce monde : elle les conduit par les biens temporels à l'acquisition sûre des biens éternels.

L'histoire le dit, les anciens peuples de l'Europe, barbares et cruels, dès que l'esprit de l'Eglise pénétra parmi eux, sentirent peu à peu s'atténuer leurs nombreuses et irréductibles oppositions et s'éteindre leurs querelles ; ils se fondirent enfin en une société homogène, et ainsi naquit l'Europe chrétienne qui, sous la conduite et les auspices de l'Eglise, tout en maintenant la diversité des nations, tendait à une certaine unité favorable à sa prospérité et à sa gloire. Saint Augustin dit très bien à ce propos : "Cette cité céleste, dans sa vie de ce monde appelle à soi de toutes les nations des citoyens, et de toutes les langues elle forme une société variée : elle n'est pas embarrassée par les diversités de leurs moeurs, de leurs lois et de leurs institutions, qui servent à leur conquérir ou à leur garder la paix de ce monde ; elle n'en déchire ni n'en détruit rien, mais plutôt elle garde tout, s'adapte à tout : et tout cela, quoique différent selon les nations, concourt fort bien cependant à une même fin, celle du bonheur terrestre, pourvu qu'il ne fasse pas obstacle à la religion qui enseigne le culte du Dieu vrai et souverain" (7). Et le saint Docteur s'adresse ainsi à l'Eglise : "Citoyens et citoyens, nations et nations, tous des hommes, en leur rappelant leur communauté d'origine, tu en fais non pas seulement une société, mais comme une fraternité." (8)

Aussi, pour revenir au point d'où Nous sommes parti, embrassant Nos fils, tous Nos fils, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Nous les prions et les supplions de nouveau de s'appliquer à effacer par un oubli volontaire les luttes et les offenses mutuelles, et à s'unir entre eux par les liens sacrés de la charité chrétienne qui n'exclut personne et ne regarde personne comme étranger. Nous supplions ensuite toutes les nations d'établir entre elles une vraie paix, inspirée par la bienveillance juste et par là même stable. Enfin, Nous appelons tous les hommes et tous les peuples à se joindre d'esprit et de coeur à l'Eglise catholique et par elle

(7) "De civitate Dei", I, XIX, c. xvii.

(8) "De moribus Ecclesiae catholicae", I, c. xxx.

au Christ Rédempteur du genre humain, pour que Nous puissions leur adresser en toute vérité les paroles de saint Paul aux Ephésiens : "Maintenant que vous êtes dans le Christ Jésus, vous qui étiez autrefois éloignés, vous avez été rapprochés par le sang de ce même Christ, car c'est lui qui est notre paix, lui qui des deux choses en a fait une seule, détruisant le mur de séparation . . . , tuant en lui-même leurs inimitiés. En venant il a annoncé la paix, et à vous qui étiez loin, et à ceux qui étaient près." (9)

Elles ne sont pas moins opportunes, ces paroles qu'il adresse aux Colossiens : "Ne mentez point les uns aux autres; dépouillez le vieil homme avec ses oeuvres et revêtez l'homme nouveau qui se renouvelle dans la connaissance selon l'image de celui qui l'a créé : dans ce renouvellement, il n'y a plus ni gentil ni juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni homme libre, mais le Christ est tout en tous." (10)

Confiant dans le patronage de Marie, la Vierge Immaculée, que Nous avons récemment fait invoquer par tous sous le titre de Reine de la Paix, et dans l'intercession des trois Bienheureux à qui Nous venons de décerner les honneurs des saints, Nous supplions humblement le Saint-Esprit, le Paraclet, de "donner à son Eglise dans sa bonté les dons de l'unité et de la paix" et de renouveler la face du monde par une effusion nouvelle de sa charité, pour le salut de tous.

Comme gage des faveurs divines et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons de grand coeur la Bénédiction apostolique, à vous, vénérable Frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 23 mai, en la fête de la Pentecôte de l'année 1920, la sixième de Notre Pontificat.

BENOIT XV, PAPE.

(9) Eph., ii, 13 et suiv.

(10) Col., iii, 9-11.

APRES CINQUANTE ANS

(Reproduit de l'Action Française de juin)

C'est en juillet prochain que le Manitoba célébrera le cinquantième de son entrée dans la Confédération.

Le département de l'Instruction publique manitobaine a voulu commémorer ce fait en faisant imprimer, aux frais du public, une plaquette qui a pour titre : *Empire Day*. Le titre ne sied guère à la chose, croyons-nous, mais il montre clairement la pen-

sée dominante de ceux qui font servir l'école à leurs fins politiques plus qu'à l'instruction des enfants qu'ils encombrant d'une protection fort peu désirable et peu désirée par un grand nombre.

La première page de la plaquette porte ces mots :

Pendant les cinquante dernières années la population de Manitoba est passée de douze mille à six cent mille et la province s'est taillé une place enviable dans l'agriculture, l'industrie et le développement social.

En plus de cela, elle est devenue "la terre classique du chiffon de papier". On tait la chose, il importe qu'elle soit dite.

Cette affirmation n'est pas faite par désir de nous montrer désagréable en faisant résonner une note discordante dans le concert de louanges du cinquantenaire, mais par souci de la vérité historique qui garde ses droits partout et toujours. Qui sait si le hideux spectacle des injustices commises ne donnera pas un désir de réparation à ceux qui peuvent et doivent réparer? Il servira, dans tous les cas, à établir, aux yeux de ceux qui ne sont pas trop préjugés, le bien fondé de nos réclamations.

Le Manitoba s'est taillé une place enviable dans l'agriculture, l'industrie et le développement social, c'est vrai.

Mais, le progrès religieux, intellectuel et moral est-il si peu de chose qu'on puisse le passer sous silence à pareil jour? Nous ne le croyons pas. C'est un petit examen de conscience national que nous voulons faire; c'est peut-être plus utile que de lancer des fusées et d'emboucher la trompette; car, il y a bien quelques ombres au tableau.

C'est la justice qui élève les nations. Il est bon de voir jusqu'à quel point le Manitoba en a observé les lois. De plus, personne n'est fort contre Dieu! Notre province lui a-t-elle rendu le culte que réclame Sa souveraine majesté?

Vanter le progrès matériel n'est pas blâmable, les gouvernements ayant mission de le procurer à leurs administrés; mais si, à côté du progrès matériel, il y a reculé dans l'ordre intellectuel et moral, la résultante n'est pas réjouissante, pas plus qu'elle n'est rassurante pour un pays.

Or, ce recul existe au Manitoba.

Le montrer à nos amis et le rappeler à nos ennemis, est l'objet de ce modeste travail.

Le Manitoba est coupable d'injustice, et, par le fait de cette injustice, il s'est insurgé contre Dieu.

"Dieu, ça n'existe pas", disait, ces jours derniers, un bambin de quinze ans, à l'un de nos curés.

— Mais, mon enfant, pouvez-vous croire que le cadre que vous voyez là, appendu au mur, s'est mis là tout seul?

— Non, impossible.

— Alors, comment pouvez-vous concevoir que tout ce monde extérieur dont vous admirez l'ordre se soit mis là tout seul?

— J'ignore, et je ne puis pas vous l'expliquer, mais si vous voulez aller trouver notre maître de classe, il vous expliquera cela, mais Dieu, ça n'existe pas.

C'était un élève des écoles publiques de Winnipeg, qui parlait ainsi, et il n'est sûrement pas le seul empoisonné.

C'est pourquoi nous disons que l'acte du gouvernement du Manitoba privant la province de l'école confessionnelle, seule digne d'un pays chrétien, a été non seulement un acte injuste, mais un acte d'impiété. C'est une semence d'erreur qui lève déjà en fruits de malédiction.

Des volumes ont été écrits sur les graves événements qui se sont déroulés dans la dernière partie du demi-siècle que fête le Manitoba: il nous faut les résumer dans un article de revue.

L'école confessionnelle et l'égalité de droit du français et de l'anglais furent posées comme conditions essentielles de l'entrée du Manitoba dans la Confédération.

L'Acte du Manitoba fut le résultat de négociations entre les délégués du Manitoba et le gouvernement d'Ottawa. Voté en 1870, il reçut la sanction impériale en 1871.

La législature de Manitoba l'a déchiré en 1890. Premier chiffon.

Une injustice a été commise.

Laissons parler leurs Seigneuries du Conseil Privé d'Angleterre.

La seule question à décider (disent-ils) est de savoir si les lois de 1890 ont porté atteinte à un droit ou privilège dont la minorité catholique jouissait auparavant. Leurs Seigneuries ne peuvent pas voir comment il peut être répondu autrement qu'affirmativement à cette question.

.....

En fait, l'objection des catholiques romains à des écoles comme celles qui reçoivent seules les subventions de l'Etat sous l'autorité de l'Acte de 1890 est consciencieuse et solidement fondée.

Violation de la justice et attentat aux consciences, voilà, en deux mots, le résumé du jugement célèbre.

Et le gouvernement du Manitoba, composé de loyaux sujets de Sa Majesté Britannique, s'exécuta sans doute et répara l'injustice?

Pas du tout; artiste en chiffons, il fit de nouveaux débris du jugement de leurs Seigneuries du Conseil Privé.

Mis en demeure de faire justice, il refusa net de le faire.

La minorité s'adressa à Ottawa pour obtenir l'exécution de la sentence du Conseil Privé d'Angleterre.

Le cabinet d'Ottawa se demanda s'il avait bien droit d'intervention, et, pour s'en assurer, il fit plaider la chose devant la Cour Suprême du Canada et devant le Conseil Privé d'Angleterre. Celui-ci répondit qu'il avait le droit d'intervention.

En mars 1895 le gouvernement d'Ottawa adoptait son arrêté réparateur (*Remedial Order*) qu'il ne faut pas confondre avec la législation réparatrice qui vint plus tard, ou mieux ne vint pas, puisque l'opposition, sous la conduite de M. Laurier, fit l'obstruction jusqu'à l'expiration du terme parlementaire.

L'arrêté réparateur fut donc envoyé au gouvernement manitobain.

C'est le troisième chiffon que le gouvernement manitobain devait envoyer au panier.

L'arrêté réparateur demandait au gouvernement manitobain d'amender sa loi de 1890, de manière à remettre leurs droits aux catholiques, notamment :

a) Le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir des écoles catholiques romaines de la manière prévue aux actes que les deux statuts susmentionnés de 1890 ont abrogés;

b) Le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les besoins de l'instruction publique;

c) Le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines, d'être exemptés de tous les paiements ou contributions destinés au maintien d'autres écoles.

A cela le gouvernement manitobain répondit en juin 1895:

Ces privilèges que l'arrêté du Conseil nous ordonne de rendre à nos concitoyens catholiques romains sont substantiellement les mêmes privilèges que ceux dont ils jouissaient avant 1890. Obéir aux termes de l'arrêté, serait rétablir les écoles séparées catholiques romaines.

.....
 Nous sommes donc forcés de dire respectueusement à Votre Excellence en Conseil, que nous ne pouvons accepter la responsabilité de donner effet aux termes de l'arrêté réparateur.

En d'autres termes, c'est le voleur qui dit respectueusement qu'il ne peut pas accepter la responsabilité de rendre ce qu'il a volé.

Sous des dehors de politesse, c'était tenir des propos de révoltes contre l'autorité légitime.

Ottawa, mis au défi, au lieu de saisir le voleur au collet, entra en pourparlers avec lui et lui envoya ce qui devait devenir le quatrième chiffon.

En juillet 1895, il dit au gouvernement manitobain :

L'ordre réparateur joint à la réponse du gouvernement manitobain a revêtu le parlement fédéral d'un droit de compétence absolu dans l'espèce. Mais, il ne s'en suit aucunement que le gouvernement fédéral ait le devoir d'insister que la législation provinciale, pour être mutuellement satisfaisante, doive se calquer sur la teneur de l'ordre. On espère cependant que les autorités locales sauront s'arrêter à un moyen terme afin que l'intervention fédérale ne soit pas nécessaire.

En langage ordinaire, cela voulait dire : la minorité catholique a droit à une réparation complète, telle est la sentence de la plus haute cour de justice, le Conseil Privé d'Angleterre. Nous savons que vous n'avez guère de considération pour ce tribunal que dans la mesure où il favorise vos vues étroites; soyons bons garçons; nous ne vous demandons pas de tout rendre, mais, offrez au moins quelque chose d'acceptable.

A cette demande, pourtant modérée, le gouvernement manitobain répondit, le 21 décembre 1895 :

.....
 Pour ces considérations, je crois devoir émettre ici l'avis, en ce qui concerne le gouvernement de Manitoba, que la proposition d'établir, sous quelque façon que ce soit, un système d'écoles séparées, soit positivement rejetée, et que l'on maintienne le principe d'un système uniforme d'écoles publiques et non-confessionnelles.

C'est M. Sifton qui parle au nom du gouvernement manitobain; on le reconnaît à sa marque de fabrique. Le gouvernement déclarait avoir bien l'intention de rester en possession de ses déprédations, et le quatrième chiffon prenait le chemin du panier.

Pour ne pas être un objet de mépris à la face du pays, le gouvernement d'Ottawa devait aller de l'avant; il introduisit sa législation réparatrice (*Remedial Bill*).

Mais la politique de conciliation devait être de nouveau mise à l'essai par le gouvernement d'Ottawa. Pendant qu'on discutait en chambre le sort de l'Acte réparateur, le gouvernement envoya au Manitoba MM. Donald Smith, A.-R. Dickey et Alphonse Desjardins. Ces messieurs firent une proposition qui paraissait une bien pâle réparation du mal causé par la loi de 1890 et les amendements de 1894, mais le gouvernement de Manitoba était décidé à ne rien donner de substantiel et cette démarche comme toutes les autres n'aboutit à rien.

L'Acte réparateur fut donc poussé devant les Communes. M. Laurier, le chef de la loyale opposition de Sa Majesté, proposa l'étranglement du projet de loi qui avait pour but de mettre à exé-

cution l'arrêt du Conseil Privé de Sa Majesté; M. Laurier organisa l'obstruction en chambre pour empêcher que l'acte ne fût voté.

Le Parlement mourut de sa mort légale avant le vote final.

M. Laurier arriva au pouvoir comme résultat de l'appel au peuple.

C'est le soleil radieux des "honorables compromis" qui se lève; les classiques *Sunny ways* devaient convaincre les ministres de Winnipeg et les amener à faire justice. Ceux-ci avaient déjà envoyé à l'égoût quatre chiffons, mais ils respecteraient le cinquième!

Le compromis Laurier-Greenway vit donc le jour.

C'était l'abandon pur et simple du droit des catholiques, reconnu par le Conseil Privé, une honteuse capitulation du gouvernement central, gardien né du droit des minorités, en face de la révolte du gouvernement manitobain; c'était rendre inutiles les laborieuses et très coûteuses plaidoiries devant toutes les cours de justice du pays et trois recours au Conseil Privé d'Angleterre; au point de vue pratique, qu'on oublie peut-être trop, c'était la liberté complète au gouvernement manitobain de jeter à l'égoût quand bon lui semblerait, ce nouveau chiffon comme il avait fait des quatre autres.

Il n'a pas tardé à le faire. Le compromis Laurier-Greenway n'existe plus; l'acte brutal qu'on appelle la loi Thornton lui a donné le coup de grâce.

La politique des "honorables compromis", qui devait sauver au moins des débris, n'a rien sauvé du tout; tout est perdu, l'honneur y compris.

C'est l'aboutissant fatal de toute politique de compromis sur les questions essentielles. Sommes-nous en possession d'un droit très clair? L'unique stratégie est de le défendre, s'il est attaqué. Mais c'est aller à la déroute! diront les pacifistes quand même.— Peut-être. Mais le combat a du moins ce mérite d'affirmer la justice et de libérer nos consciences. Il rend l'ennemi respectueux de sa victime, moins empressé à donner le coup de grâce à des hommes qu'il sait déterminés à défendre leur vie jusqu'au bout. Dans l'ardeur de la bataille, le sentiment du droit s'éveille plus fort dans le cœur des opprimés; les injustices font se cabrer les âmes et ainsi se préparent parfois les sursauts libérateurs. L'histoire de toutes les minorités l'atteste: elles n'ont triomphé, elles n'ont secoué l'oppression qu'au prix d'une lutte inlassable.

Du reste, la voie des compromis est-elle plus sûre?

Une expérience lamentable nous défend de conclure à l'affirmative. La lutte ouverte ne semble-t-elle pas devoir protéger dans

l'Ontario, ce que la politique des "honorables compromis" nous a fait perdre ici?

Cette dernière politique semble perdre de son ascendant chez les nôtres de la province mère. Ce n'est pas trop tôt si nous voulons garder ce qui nous reste dans le domaine fédéral. 1o N'allons pas trop nous fier à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord pour la protection de nos droits à Ottawa. 2o Les minorités de l'Ouest avaient des garanties légales de premier ordre. 3o En pratique, l'Acte a déjà reçu d'assez nombreuses blessures, pour que sa santé générale nous inspire des craintes. Une surveillance étroite et le souci des détails dans tous les domaines pourront seuls lui garder son efficacité actuelle et réparer les dommages qu'il a déjà subis.

Mais, ne perdons pas de vue le Manitoba, puisque c'est son cinquantenaire qui nous occupe. Jusqu'ici nous n'avons parlé que des droits de la minorité catholique de quelque race qu'elle soit. Notre article ne serait pas complet si nous ne disions un mot du droit particulier de la population de langue française à l'usage de sa langue.

Au point de vue de ce qu'on appelle la loi au Manitoba, et qui n'est en réalité que l'imposition de la force brutale, le français a subi le sort des écoles catholiques.

L'Acte de Manitoba sanctionné par le gouvernement fédéral en 1870 et par le parlement impérial en 1871, garantit les droits du Français. Le français a les mêmes droits au Manitoba que l'anglais dans la province de Québec.

Depuis 1890 on refuse de reconnaître ce droit. Nous saurons attendre l'heure de la réparation et de la justice, mais nous sommes d'avis que la paix du Canada, sa prospérité peut-être, auront gravement à souffrir avant que le français, qu'une majorité étroite s'efforce de bannir, ne disparaisse du Manitoba.

Sur l'une comme sur l'autre question, qu'on n'aille pas conclure de ce que nous venons d'écrire, que nous sommes partisan de la doctrine du "tout ou rien".

Quand l'édifice est debout, nous sommes partisan convaincu de la doctrine qu'il faut livrer bataille plutôt que d'en laisser ruiner les parties essentielles; en face de ruines nous savons qu'il faut s'efforcer de les relever graduellement. Nous avons écrit ailleurs et nous n'avons pas changé de disposition :

Nous ne repousserons pas les réparations partielles qui nous seront offertes, mais convaincu qu'une question n'est définitivement réglée que quand justice pleine et entière a été rendue, nous réclamerons persévéramment cette justice, en faisant appel à tous les esprits droits, à toutes les âmes soucieuses d'équité et de liberté. Libre de toutes attaches poli-

tiques, nous placerons ces revendications bien au-dessus des intérêts et des préoccupations de partis et nous invitons dès maintenant tous les amis du droit, à quelque parti qu'ils appartiennent, à se rallier sur ce terrain commun, et à nous prêter un dévoué concours.

Au mois de novembre dernier, nous avons dit publiquement, au cours d'une conférence que "les écoles neutres sont, au point de vue religieux, une abomination; au point de vue pédagogique, une faillite", et nous croyons l'avoir assez solidement établi, en laissant parler ceux qui n'ont pas notre foi.

En ce cinquantenaire de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, il est de notre devoir de rappeler à tous ceux qui croient encore à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et particulièrement à nos gouvernants et à ceux qui les soutiennent dans leur politique antichrétienne et par le fait antisociale, qu'ils font fausse route.

Il est toujours un peu délicat de se citer. J'en demande pardon aux lecteurs de l'*Action française*, et je prends la liberté de redire ici ce que je disais à l'occasion du centenaire de la naissance de l'Eglise de Saint-Boniface. Il semble que les deux anniversaires peuvent se rapprocher et que ceux qui, par leurs pères, sont ici depuis cent ans, ont bien droit de faire certaines observations à ceux qui se glorifient d'y être depuis cinquante ans.

Monsieur le Maire de Saint-Boniface, au nom de la population de Saint-Boniface, nous disait à ce moment :

Nous voulons être les soldats de l'idée chrétienne et porter d'une main ferme cet étendard qui doit flotter plus haut que tous les autres drapeaux et demeurer planté sur toutes les ruines pour appeler toutes les restaurations.

Et nous répondions à ces fières et chrétiennes paroles :

C'est bien rester dans la note du grand jour dont nous célébrons le centième anniversaire. Constatation pénible, mais imposée par la vérité, bien des ruines morales ont été accumulées par ceux qui, ayant mission de diriger ce pays vers la prospérité matérielle, ne devaient pas empoisonner les âmes comme ils l'ont fait. Parole d'espérance : sur ces ruines une restauration reste possible, et nous devons nous dépenser à la réaliser. Humble successeur du grand évêque qui est venu semer dans ces immenses plaines de l'Ouest canadien la semence de la parole divine, nous constatons avec peine que l'ennemi est venu semer l'ivraie qui menace d'étouffer le bon grain. Cette angoisse de notre âme qui n'exclut pas cependant un ferme espoir d'avenir, nous fait redire ces paroles du prophète : "Ton oeuvre dans le cours des âges, fais-la revivre, fais-la reconnaître. Dans ta colère, souviens-toi de tes compassions". (Habacuc, III, 2, seq.).

Vous rappelez, Monsieur le Maire, la parole profonde de Bossuet : "Dieu tient en bride les projets de ses ennemis et les méchants ne peuvent pas tout le mal qu'ils veulent".

C'est vrai, il entre cependant dans les secrets de la Providence de Dieu de laisser une très large marge à la liberté humaine, et les méchants peuvent accumuler bien des ruines. Le premier évêque de Saint-Boniface était venu dans ce pays pour y apporter la lumière de l'Évangile, les bienfaits de la civilisation. En dehors de l'Évangile, c'est le retour au paganisme, et nous devons à la vérité de dire que dans notre province et dans l'Ouest canadien tout entier, sous le couvert de mots pompeux, c'est le retour au paganisme que l'on effectue par la destruction de l'idée chrétienne à l'école, dans la famille et dans la société. On ne peut assister à cette victoire de l'esprit d'erreur sur la vérité sans sentir le froid gagner le cœur, car c'est une menace considérable pour l'avenir.

Cette préoccupation, je ne puis le cacher, enveloppe mon âme d'un manteau de plomb en cet anniversaire béni, et je sens le besoin de dire avec l'auteur inspiré : "Ton oeuvre dans le cours des siècles, fais-la revivre, fais-la reconnaître, O Seigneur".

En nous dépensant à cette oeuvre d'importance capitale, nous sommes non seulement d'accord avec la foi en la divinité du Christ et de sa doctrine, mais nous sommes d'accord avec des protestants bien pensants, qui ont horreur de l'étroitesse et du fanatisme.

N'est-ce pas un protestant, le duc d'Argyle, qui prononçait à la tribune de la chambre des Lords en 1891, à propos des affaires australiennes, les paroles suivantes : "Les catholiques ont eu l'insigne honneur d'être les seuls à se refuser d'abattre, dans leurs écoles, l'éternel étendard de la conscience. Je crois que cette résistance de la part des catholiques romains pourra devenir le germe d'une puissante réaction contre la pure sécularisation, contre ce que j'oserais appeler le vrai paganisme de l'éducation dans la colonie".

Les saines idées en matière d'éducation se rencontrent. N'avez-vous pas dit dans votre adresse, Monsieur le Maire : "Nous voulons être toujours les soldats de l'idée chrétienne, et porter d'une main ferme cet étendard qui doit flotter plus haut que tous les autres drapeaux et demeurer planté sur toutes les ruines pour appeler toutes les restaurations."

Ces ruines, les autorités civiles qui nous gouvernent y tiennent et elles s'emploient à les éterniser.

Entre cette position et celle que nous dictent les grands événements que nous commémorons en ce jour, il n'y a pas de réconciliation possible.

Verrons-nous le triomphe de nos vues qui sont celles de tous les hommes véritablement soucieux des intérêts nationaux? Nous osons l'espérer sans trop y compter de notre vivant. Dans les difficultés inhérentes à la lutte qu'il faudra livrer sur tous les terrains où l'adver-

saire la transportera, nous nous encouragerons par la pensée de ce qu'a enduré le premier évêque de Saint-Boniface, et ses successeurs après lui pour promouvoir la vie chrétienne dans ce pays. Nous ne serons pas appelé probablement à endurer la centième partie de ce qu'ils ont enduré. Manquerions-nous de l'esprit de foi, de la continuité dans l'effort, du désintéressement dont ils nous ont laissé de si héroïques exemples! Daigne Dieu nous soutenir, qu'Il bénisse ce second siècle de vie chrétienne où entre le diocèse de Saint-Boniface.

En ce cinquantenaire que fête le Manitoba, que Dieu jette un regard de compassion sur cette province infidèle à son caractère chrétien, qu'Il lui fasse comprendre la vérité des paroles du prophète : *"Sache donc et vois combien il est mauvais et amer d'avoir abandonné le Seigneur, ton Dieu"*. (Jér. II, 19).

C'est notre désir, et le souhait que nous faisons à notre province aimée en la fête de son cinquantenaire.

† ARTHUR.

Arch. de Saint-Boniface.

Saint-Boniface.

PRELATS AU DIOCESE DE REGINA

Le 15 mai Sa Sainteté Benoît XV a élevé à la dignité de prélats de sa Maison trois prêtres du diocèse de Regina. Ce sont M. l'abbé Jean Gaire, curé de Wauchope, M. l'abbé Zéphirin Marois, chancelier, et M. l'abbé Georges-Etienne Grandbois, procureur de l'archevêché.

L'honorable Alphonse Turgeon, procureur général de la Saskatchewan, a été fait commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire le Grand.

LE FUTUR ARCHEVEQUE DE QUEBEC

A son retour de Rome, Son Eminence le cardinal Bégin a annoncé que S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, archevêque de Séleucie et auxiliaire de Québec, avait été nommé, par Sa Sainteté Benoît XV, coadjuteur de Québec avec "future succession".

MORT DE MONSIEUR A. PASCAL, O. M. I. EVEQUE DE PRINCE-ALBERT

Au moment où nous allons sous presse, nous apprenons la mort de sa Grandeur Monseigneur A. Pascal, O. M. I., évêque de Prince Albert, survenue le 14 de ce mois, à Aix en Provence, en

France. Sa Grandeur était sérieusement malade depuis quelques années. Après plusieurs mois de maladie, se croyant un peu mieux, Monseigneur Pascal entreprit le voyage d'Europe, dans l'espérance que l'air natal hâterait sa guérison. Il quitta le pays l'an dernier, au printemps. Pendant quelque temps, il put croire à une guérison suffisante pour revenir dans son diocèse. Ce n'était qu'un mieux relatif. La maladie qui le minait sourdement précipita ses ravages dans ces dernières semaines, et vint de le coucher dans sa tombe. Dans la prochaine livraison des Cloches, nous résumerons l'oeuvre de cet évêque fondateur. Nous voulons toutefois recommander son âme dès maintenant aux prières de nos lecteurs.

R. I. P.

MONUMENT AU SACRE COEUR

Le dimanche soir, 13 juin, S. G. Mgr l'Archevêque a béni un monument au Sacré Coeur érigé sur la place de l'église belge de Saint-Boniface. La cérémonie a été très solennelle. Un nombreux clergé y assistait. M. l'abbé J.-Ad. Sabourin, directeur du Petit Séminaire, a prononcé un sermon en français, et M. l'abbé E. Kwakman, curé de la paroisse, a prêché en flamand.

Cette jeune paroisse, placé sous le patronage du Sacré Coeur, se développe d'une manière très consolante.

ORDINATION DE M. L'ABBE A. BRUNET

Le 29 juin dernier, Monseigneur l'Archevêque a conféré l'ordre de la prêtrise à monsieur l'abbé Albert Brunet. La cérémonie a eu lieu dans l'église paroissiale de St-Jean-Baptiste, au milieu d'un concours imposant de prêtres—environ 18, parmi lesquels l'oncle du nouveau prêtre, monsieur l'abbé Ls Brunet, curé de Lacolle, diocèse de Montréal—et d'une foule émue. M. l'abbé A. Brunet est un enfant de la paroisse de St-Jean-Baptiste. C'est le second que cette paroisse donne à la Ste-Eglise, le premier étant monsieur l'abbé Ad. Sabourin, directeur du Petit Séminaire.

25EME ANNIVERSAIRE DE PRETRISE DE M. L'ABBE I. MACAIRE, CURE DE ST-MALO

C'est le 29 juin 1895 que monsieur l'abbé I Macaire, curé de St-Malo, fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Versailles, France.

A cause de l'ordination sacerdotale de monsieur l'abbé A.

Brunet, et des élections provinciales, tombant ce jour-là même, la fête fut remise au lendemain.

Le temps était au beau. La paroisse de St-Malo était en liesse. L'église était décorée comme aux jours des grandes fêtes. Les organisateurs de la fête ont fait les choses dignement, et ont fait preuve d'un savoir-faire qui est tout à leur honneur. Il y a eu grand'messe chantée par l'heureux jubilaire accompagné de M. l'abbé E. A. Chamberland, comme diacre et M. l'abbé R. Brodeur comme sous-diacre. Le sermon de circonstance sur la vitalité du sacerdoce catholique, fut donné par un prédicateur dont l'éloquence chaude et vibrante est connue de tous, monsieur l'abbé J.-M.-A. Jolys, curé de St-Pierre-Jolys.

• Monseigneur l'Archevêque a bien daigné rehausser de sa présence l'éclat de cette fête, et c'était beau de voir le premier Pasteur du diocèse, entouré d'un clergé si nombreux.

A midi, on servit un banquet délicieux sous une tente dressée *ad hoc*. Sur la fin du repas, Madame Joseph Arpin, accompagnée de la Présidente de la Confrérie des Dames de Ste-Anne, Madame H. Fréchette, présenta à Monsieur le Curé, une adresse remplie de sentiments délicats et exquis. Comme marque tangible de leur dévouement, ces bonnes Dames offrirent en même temps un joli cadeau, ce qui ne gête rien.

Dans l'après-midi, différents messieurs mirent leur talent d'artiste à contribution. Monsieur l'abbé LeGuiastrenneq, notamment, ménagea à tout le monde une agréable surprise, en chantant une chanson de sa composition, avec un refrain que tous reprirent avec entrain.

Monsieur Arthur Forest présenta au nom de la paroisse, une adresse à monsieur le Curé.

Monsieur le Curé à cette seconde adresse comme à la première trouva des paroles de remerciement qui surent aller au cœur de ses chers paroissiens et paroissiennes. Vers les 4 heures Bénédiction du T. S. Sacrement. Le soir, à 7.30 heures, on joua un petit drame émouvant intitulé : "Le Cœur de Jeanne d'Arc". Les actrices, les dames et les demoiselles de la paroisse méritent des félicitations spéciales.

Dans la soirée, feux de joie, feux d'artifice, feux de Bengale, lanternes japonaises illuminant les bois environnants, en un mot, rien n'a manqué à la fête.

Nous adressons nos sincères félicitations et nos meilleurs souhaits de fête au digne curé de St-Malo qui a su, depuis qu'il

est au pays, se faire à la mentalité et aux moeurs canadiennes, et nous lui disons volontiers :

Ad multos annos, et que Dieu vous garde et nous garde pour célébrer vos noces d'or.

DING ! DANG ! DONG !

— S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, a été forcé d'interrompre la visite de ses missions à l'Île à la Crosse. Un érysipèle, dont il a heureusement triomphé, a été cause de cette interruption. Il est revenu au Pas.

— Le R. P. Joseph Guy, O. M. I., qui remplissait depuis plusieurs années les fonctions de délégué général de S. G. Mgr Charlebois et de curé du Pas, est nommé professeur à l'Université d'Ottawa. Il sera remplacé par le R. P. Gédéon Bellemare, O. M. I., ancien supérieur de la résidence du Témiscamingue Nord.

— Les RR. PP. Bénédictins de la colonie allemande du diocèse de Prince-Albert ont lancé une grande campagne de souscriptions pour la construction d'un collège. L'objectif à atteindre est de \$50,000.

— Lors de son congrès tenu à Gravelbourg les 6, 7 et 8 juillet, l'Association Franco-Canadienne de la Saskatchewan a décidé de prélever \$50,000 pour le collège de cette localité, qui intéresse à un si haut point l'avenir de la nationalité dans la province. La paroisse de Sedley a immédiatement souscrit mille piastres.

— Le collège des RR. PP. Jésuites d'Edmonton est, comme on le sait, affilié à l'Université Laval. Au concours intercollégial du printemps trois de ses élèves ont été classés parmi les lauréats. On est actuellement à faire un agrandissement à ce collège, au coût de \$30,000.

— Le 1er juillet a eu lieu à Lebrét, où l'an dernier une statue du Sacré Coeur fut intronisée dans une chapelle spéciale, le deuxième pèlerinage annuel du diocèse de Régina.

— Le département de l'Éducation de la province de Saskatchewan vient d'autoriser, à la demande des nôtres, les manuels suivants pour l'enseignement du français dans les écoles primaires : *Cours français de lectures graduées*, par J. Roch Magnan ; *Degré préparatoire* ; *Degré inférieur*, *Cours moyen* ; *Premier et Deuxième Livres de Grammaire*, par Claude Augé ; *Mon premier livre*, par Magnan et Ahern.

R. I. P.

— R. P. Joseph Dupin, O. M. I., du vicariat apostolique de l'Athabaska, décédé à la mission Saint-Bruno à l'âge de 80 ans.

Vins de Messe

ST-LUC
ST-BRUNO

TABERNACLE
ST-ALBERT

VIN DE TABLE ET DE DESSERT

Vin Nectar "Mousseux", le champagne apprécié
caisse de 12 bouteilles, \$13.50; bouteille, \$1.25; caisse de 24
demi-bouteilles, \$15.50; bouteille, 75c.

Vin Nectar "Tonic Port" : Caisse 12 bouteilles, \$10.00; bouteille,
\$1.00. **Vin Nectar Gingembre** : Caisse de 12 bouteilles,
\$8.00; bouteille, 75c. **Vin Nectar Rouge et Blanc** :
Caisse 12 bouteilles, \$6.50; bouteille, 60c. **Vin**
Nectar Cerises : Caisse 12 bouteilles,
\$6.50; bouteille, 60c.

TABACS DE CHOIX CANADIENS

VALIQUETTE—Tabacs hachés de feuilles choisies et ga-
rantis naturels, No 40 Rouge, \$1.20; no 50
Rouge Quesnel, \$1.40; No 60 Quesnel, \$1.20; No 80 Parfum l'Ita-
lie, \$2.00; Parfum d'Italie en briquettes, \$2.20 la livre. Cigarettes
Françaises : paquet de 20 cigarettes 40c.

"SOURCE ACTIVE"—Eau naturelle de St-Yorre, Vi-
chy, France. L'eau de Vichy
"Source Active" a produit des cures merveilleuses dans le traite-
ment des maladies et affections suivantes : Foie, estomac, intes-
tins, vésicule biliaire, goutte, gravelle, albuminurie, reins, néphri-
te, diabète, obésité : caisse 50 bouteilles, \$15.75; doz. \$4.00; 100
demi-bouteilles, \$22.00; douzaine, \$2.85.
Vichy "Célestins" : caisse 50 bouteilles, \$18.00; douzaine, \$4.75;
caisse 100 demi-bouteilles, \$16.00; douzaine, \$2.00.

Cie RICHARD-BELIVEAU

Gros et Détail—Tabacs, Cigares, Cigarettes

MANUFACTURIERS DE VINS ET IMPORTATEURS

330, RUE MAIN,

WINNIPEG

J. A. CUSSON
Président

Téléphone privé 3045

S. J. DUSSAULT
Secrétaire

The Cusson Lumber Co., Limited.

MARCHANDS de toutes sortes de matériaux de construction, bois de sciage, bois de corde, etc. Pierres pour fondation, sable, ciment, etc. Papier, clous, ferrures, peintures, vitres, etc.

MANUFACTURIERS de bois tournés, portes et chassis, bancs d'église, autels, balustres, moulures de toutes sortes, escaliers, etc.

Plans et spécifications fournis sur commande

Téléphones Main 2625-2626 Avenue Provencher, près du pont de la Seine

Boîte de Poste 127

Saint-Boniface, Man.

FOURRURES I

SUR COMMANDE, UNE SPECIALITE

Réparations et remodelage à votre satisfaction. Nos prix sont modérés. Ouvrage garanti. Peaux vertes achetées aux plus hauts prix. Demandez notre liste.

ANTONIO LANTHIER

207, Rue Horace

Saint-Boniface, Man.

TELEPHONE MAIN 5355

OLD TIMERS



mais strictement au point des derniers progrès en optique. Au premier symptôme de maladie ou fatigue des yeux venez nous faire visite. Notre examen est très approfondi et notre ouvrage garanti.

Royal Optical Co.

307 Avenue Portage

W. R. FOWLER,

Optométriste

J. P. TREMBLAY
Président
Tél. Privé Main 4090

J. A. TREMBLAY
Vice-Prés.
Tél. Privé Main 6265

J. S. TREMBLAY
Sec.-Très.

La Compagnie J. H. TREMBLAY, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

102 EDIFICE CADOMIN
WINNIPEG, MAN.

Téléphone Main 3151

Boîte Postale 1896

J. A. CHARETTE

Travaux en tôle, couvertures, ventilation, corniches

CHAUFFAGE A AIR CHAUD

AMELIORATION DES SYSTEMES DEFECTUEUX

Satisfaction garantie ou argent remis

TELEPHONE : Bureau : Main 7318 :-: Résidence : Main 4199
SAINT-BONIFACE, Man.

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

300 SUCCURSALES ET AGENCIES AU CANADA

Capital autorisé	\$10,000,000
Capital versé et fonds de réserve	7,900,000
Total de l'actif	7,500,000

SIEGE : Montréal (112, rue Saint-Jacques)

Lettres de Crédit émises et Traités vendues payables dans toutes les parties du monde. Intérêt au taux de 3% par an accordé sur dépôts d'épargne. Comptes d'affaires et comptes d'épargne sollicités.

J. H. N. LEVEILLE, Gérant,
Succursale de Saint-Boniface.

JOSEPH TURNER, Président.

J. H. TURNER, Vice-Président

ALBERT TURNER, Sec.-Trésorier

The STANDARD PLUMBING & HEATING CO. Ltd

Ingénieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation. Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz, de ferblanterie et de feuilles de métal.

PRIX FOURNIS SUR DEMANDE

BUREAU PRINCIPAL : 296, rue Fort, Winnipeg.

Téléphone Main 529

Succursale à Saint-Boniface, 46, avenue Provencher.

Téléphone Main 8182

Téléphone de la résidence : Fort Rouge 906.

BRYDGES & WAUGH

863, Main

:::

:::

Winnipeg, Man.

Assurance Immeubles Argent à prêter

Immeuble de la Banque d'Ottawa.

Télé. Main 5004 et 5005

Demandez nos listes de propriétés de Saint-Boniface. Nous avons des lots de choix à vendre, tant pour résidences que pour manufactures

Nous prêtons de l'argent sur propriétés d'églises, etc.

VOUS
TROUVEREZ



AU
MAGASIN

ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de Quincaillerie. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est : "LA BONNE MARCHANDISE A UN PRIX RAISONNABLE".

Poêles, Ustensiles de Cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers; Peintures; Huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

Téléph.: Main 1901

ASHDOWN, Coin des rues Main et Banntyne, Winnipeg

CONTANT FRERES LIMITEE

Pièces Détachées et Accessoires de Tout Genre

Pour les Automobiles "FORD"

Téléphone Garry 3546

48, Rue Princess

WINNIPEG

En achetant chez nous

vous obtenez : marchandise de première qualité, prix très modiques, service parfait, en un mot la satisfaction la plus entière. En outre, vous encouragez une maison de commerce locale, qui depuis son établissement a fait le plus possible pour servir les intérêts de la population de notre ville et pour propager autant que possible la langue française, par ses annonces continues et par l'emploi du français principalement dans le magasin. Votre support cordial maintiendra l'institution commerciale la plus importante de Saint-Boniface.

La Maison Blanche

Magasin à rayons

Télé. Main 878-879

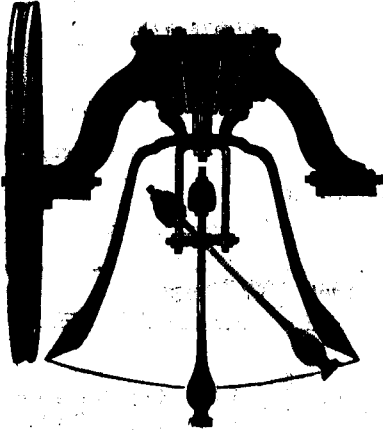
:::

13-35 Avenue Provencher

SAINT-BONIFACE, MAN.

**FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES
PACCARD FILS**

Ancienne Maison C. et F. Paccard



Fondeurs de "la Savoyarde", 42,000 livres, et des carillons de Ste-Anne des Chênes, de Lorette, de St-Joseph à Winnipeg, de Forget, de Saskatoon, de Fannystelle, de Medecine Hat, de Lemberg, de la cathédrale de Régina; des cloches du Petit Séminaire et de la Maison Provinciale à St-Boniface, d'Huns Valley, de St-Adolphe, de Laurier, de McCreary, de Camperville, du Pas, de Glenavon, de Melville, d'Elm Park, du Lac-du-Bonnet, de Transcona, de Gull Lake, de Dollard, de Woodridge, de Qu'Appelle, des églises ruthènes d'Edmonton, de Sifton, de Beauséjour et de Winnipeg;

Vanpouille Frères — Agents pour l'Ouest — St-Boniface, Man.
C. E. Morrisette—Représentnat Général—236, rue Latourelle, Québec

PERDRIAU & O'SHEA

Verrieres d'Art pour Eglises et Résidences
Aussi tous verres blancs et de couleur
Des conditions spéciales sont faites au clergé et aux autres communautés religieuses

COIN des RUES STE-AGATHE ET PERRAULT, MONTREAL, Qué.

HENRI PERDRIAU, Dir.-Gérant



Toute marchandise
expédiée franco

**IMPERMEABLES
DE PRETRE**

\$20.00

Poitrine : 36 à 44

Longueur : 52 pouces

10FR106—L'imperméable est un des plus utiles vêtements qu'un homme puisse avoir dans sa garde-robe. C'est particulièrement vrai du prêtre que son ministère peut obliger à sortir par toutes les intempéries. Cet imperméable peut être de port courant et servir de pardessus de printemps ou d'automne. Collet convertible pouvant se porter relevé et boutonné autour du cou, tel qu'indiqué dans le dessin, ou rabattu. Longueur totale: 52 pouces. Noir.

ALBERT J. BELAND,

Gérant.

Département de Publicité et de Service Français
CHRISTIE-GRANT LIMITED, WINNIPEG, MANITOBA.